



## Bon pour une balade à cheval gratuite

### Conditions de l'offre:

- Validité du bon : Bon valable 1 seule fois par personne, par séjour. Le bon n'est valable que lors d'un séjour de mai à octobre.
- Âge minimum pour bénéficier du bon : 8 ans. Le prestataire est en droit de refuser un client trop jeune pour participer à l'activité.
- Equipement adéquat pour effectuer la balade: Lors de votre balade, nous invitons le client à s'équiper de manière adéquate pour l'activité, soit chaussures de marche baskets hautes ou bottes, shorts et vêtements courts à éviter, tenues longues à privilégier. Si la tenue du client peut nuire à sa sécurité sur le cheval, le prestataire est en droit de refuser de faire l'activité.
- Prestation proposée : Balade à cheval adaptée au niveau de chacun. Selon le niveau du client et l'appréciation du prestataire d'activité, la balade pourra être écourtée et remplacée en partie par une activité de découverte du cheval pour autant que cela convienne aussi au client. La prestation sera adaptée au niveau le plus faible du groupe pour des raisons de sécurité. L'heure de balade comprend également un temps de préparation et d'explication. La prestation est proposée sous forme de "tournus" entre différents prestataires équestres situés sur tout le périmètre du Canton du Jura. Selon le jour de la balade, la prestation n'est donc pas proposée au même endroit. Si le lieu géographique de la balade gratuite ne devait pas convenir au client, il est invité à effectuer sa prestation un autre jour ou à se rendre auprès du prestataire de son choix mais ne bénéficiera pas de la gratuité de la prestation.
- Réservation: L'offre est valable tous les jours du 01.05 au 31.10 sur réservation auprès de Jura Tourisme par téléphone au +41 32 432 41 60 jusqu'à 17h, la veille de la balade. Bien que les bons ne soient valables que de mai à octobre, les réservations peuvent s'effectuer auprès de Jura Tourisme du 01.01 au 31.12 mais au minimum un jour avant la balade.
- Support: Le jour de la prestation, le client doit se présenter avec un JURA-PASS en cours de validité (1 JURA-PASS par personne) ainsi qu'avec le bon détachable issu de la Carte Avantages. Un bon par famille ou par réservation suffit. Le prestataire s'engage à récolter les bons et à contrôler les dates de validité du JURA-PASS.
- Annulation: Toute annulation de réservation de la part du client doit parvenir à Jura Tourisme au plus tard à 17h la veille de la prestation. D'éventuels frais pourront découler d'annulations de dernière minute ou de non-présentations. Le prestataire est en droit de refuser de proposer sa prestation si les conditions de sécurité ne sont pas réunies pour permettre une balade à cheval (équipement du client, âge du client, conditions météorologiques, état de santé des animaux, etc.). Nous prions le client de bien vouloir respecter les horaires de balade transmises lors de la réservation. En cas de retard, le prestataire peut être contraint d'annuler la prestation.